



PPMS : à l'attention des PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement est doté d'un **Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur***. Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun. Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire de jour comme de nuit ; il est testé chaque année.

A cet effet, un **exercice de simulation du PPMS aura lieu le jeudi 31 mai 2018 à 15h** (cas d'un risque lié au transport de marchandises dangereuses).

A votre intention vous trouverez ci-après des consignes** qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.

Vous trouverez également sur les sites ENT du collège et du lycée, à la rubrique « Actualités », tous les documents d'informations relatifs à la mise en œuvre du PPMS.

Le Proviseur,

P. VIRLOGEUX

***Types de risques majeurs**

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles ; l'établissement est concerné par chacune d'elles :

- Risques naturels liés à la météo : tempête, vent violent,...
- Risques technologiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech,...
- Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

L'alerte

- Alerte et fin d'alerte :

En cas de risque l'alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le directeur ou le chef d'établissement.

- France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d'alerte.
- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le directeur ou le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

La mise en sûreté

- Moyens matériels :

Dans chaque lieu stratégique une Mallette de Première Urgence est à disposition

Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, les premiers secours dans l'attente de la fin de l'alerte.

- Moyens humains :

Tous les personnels de l'établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.

**** LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR
NECESSITENT LA MISE EN SURETE**

**DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE
DE LA SITUATION DE CRISE**

**RESTEZ OU REGAGNEZ
UN BATIMENT EN DUR**

Rendez-le le plus sûr possible suivant vos moyens disponibles



**NE SORTEZ PAS
N'ALLEZ PAS CHERCHER
VOTRE ENFANT**

Vous mettriez votre vie et la sienne en danger,
vous gêneriez les déplacements des services de secours.
Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.



NE TELEPHONEZ PAS

Eteignez vos portables afin de laisser libre le réseau
pour les services de secours



Toutes les informations et le suivi de la situation
de crise sont disponibles de façon officielle sur
France Inter, France Info, Antenne d'Oc
Prévoyez un poste récepteur à piles
Notez les fréquences en FM 87.9 – 105.6 – 88.1



Recevez avec prudence les informations parcellaires ou subjectives n'émanant pas
des autorités (par exemple, recueillies auprès d'autres personnes grâce à des
téléphones portables)

Merci de vous conformez à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.